

**PIERRE FORGUES**

*Député des Hautes-Pyrénées  
Vice président  
du Conseil Régional Midi-Pyrénées*

Tarbes, le 3 février 2006

**QUESTION ECRITE**

QE N°XII-320-2006

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de la fin du plafonnement de la taxe professionnelle à 1 % de la valeur ajoutée par les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Le nouveau dispositif prévoit un plafonnement à partir de 3,5 % de la valeur ajoutée. Il entraîne une hausse de l'impôt taxe professionnelle comprise entre 50 et 100 % pour les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Ces petites entreprises ont déjà vu leurs charges s'accroître depuis un an du fait de l'augmentation du coût du carburant (sans pouvoir répercuter cette hausse dans le prix de leurs prestations) ainsi que du coût de la main-d'oeuvre. Cette nouvelle hausse va mettre en péril l'avenir et le développement de ce secteur d'activité qui représente 30 000 entreprises en France et qui était pourvoyeur d'emploi (+ 12 % de l'emploi salarié en 4 ans).

En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour rétablir un montant de taxe professionnelle supportable en faveur des entreprises du secteur agricole et forestier.



Pierre FORGUES